

| |
|---|
| Compte-rendu du Conseil médical 27 juin 2017 |
|---|

Personnes présentes :

Pr Léger

Pr. Caillard, Pr. Chevaleraud, Dr. Garnier, Dr. Mercier-Guyon, Pr. Patel

Mme Billard, Mme Lavaud, M. Ramond, Mme Schmidt

Personnes excusées :

M. Renard, M. Daeschner, Pr ; Murat, Pr. Penneau-Fontbonne, Pr. Touzard

Avant-propos

- Christophe Ramond indique que le Conseil médical inaugure une nouvelle formule avec :
 - Le matin : un conseil médical à proprement parler
 - L'après-midi : une conférence
- Adoption du projet de compte rendu du conseil médical du 21 février 2017
 - Christophe Ramond indique que c'est désormais Marie Schmidt qui rédige les comptes rendus
 - Le Pr Caillard a émis quelques remarques correctives
 - Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

1. Point sur la nomination de nouveaux membres au conseil médical

Le Président et le Secrétaire général ont étudié deux candidatures.

- Dr. Jean-Pierre AQUINO
 - Recommandé par le Dr. Garnier
 - Spécialiste du vieillissement, il a rédigé de nombreux programmes à ce sujet pour les présidents de la république.
 - Il est un expert international reconnu
 - Toujours actif notamment auprès de la fédération de gérontologie.
 - Il est basé à Paris
- ⇒ Le Dr. Mercier-Guyon indique que sa candidature répond aux critères pour faire partie du conseil médical, en termes de parcours et de compétences.
- Dr Michel Mallaret
 - Recommandé par le Dr. Mercier-Guyon
 - Il détient des compétences en termes de pharmaco-vigilance / toxicomanie / addiction
 - Il est basé à Grenoble
 - Anne Lavaud se demande si ses compétences ne sont pas redondantes avec celles déjà présentes ? Le Dr. Mercier-Guyon indique que le Dr. Mallaret détient une formation en neurologie / pharmacologie actuellement absente parmi les membres présents. De plus il a des connexions européennes et internationales qui permettront la mise en réseau avec d'autres conseils médicaux.

Marie SCHMIDT

- ⇒ Le Dr. Mercier-Guyon indique que sa candidature répond aux critères pour faire partie du conseil médical, en termes de parcours et de compétences.

Les nouveaux membres sont nommés pour un an renouvelable.

Suite à ces deux nominations Anne Lavaud questionne sur les compétences toujours manquantes au sein du conseil ?

- La pédiatrie vue sous les aspects accidentologie des enfants / traumatologie
 - L'actuel président du comité de la Moselle, Monsieur Wendling pourrait être contacté pour rejoindre le conseil.
 - Les noms de Marcel Ruffo et Jean-Pascal Assailly sont évoqués.
- Le handicap en termes d'aménagement du véhicule = ergonomie

Le Pr Léger propose de créer une nouvelle catégorie de « membre d'honneur » pour les membres du conseil qui ne font plus régulièrement acte de présence. Cela concerne le Dr. Touzard. Un courrier à sa destination lui sera envoyé.

Il est également abordé l'idée de nommer des experts qui ne seront pas des membres permanents du conseil mais à qui ce dernier pourra faire appel ponctuellement pour aborder un sujet particulier. Ces experts pourraient être issus des domaines suivants :

- Allergologue ou pneumologue pour aborder le sujet de la pollution résultant de la conduite de véhicule. Les noms suivants sont évoqués : Michel Obié / Nicolas Roche (pneumologue au BPCO)
- Alcoologue : le Dr Penneau Fontbonne est à même d'évoquer le sujet

Bernard Laumon : l'ancien président du comité des experts du CNSR pourrait faire partie du conseil. Il s'occupe actuellement du registre du Rhône. Il est à la retraite.

Le Pr Léger indique qu'avec l'aide de Christophe Ramond il contactera les potentiels candidats et experts afin de leur proposer de faire partie ou d'intervenir en conseil médical.

Aparté : Le Dr. Mercier Guyon fait un aparté sur la disparition au sein des préfectures du service des permis de conduire au cours du mois d'août 2017. Cela rentre dans le cadre de la loi sur la numérisation des documents administratifs et de la simplification. L'aPR doit rester en alerte sur le sujet. Anne Lavaud échangera à ce sujet à l'occasion de son prochain entretien avec le DISR.

Trois points de vigilance :

- Quid du futur interlocuteur pour le médecin dans des situations compliquées devant faire appel à la commission médicale ?
- Quid des garanties de contrôle, notamment en cas d'addiction à l'alcool ou aux stupéfiants ? Il importe de mettre en place des guidelines pour les médecins des permis de conduire.
- Qui pour traiter les cas particuliers de problèmes administratifs / handicaps / problèmes médicaux spécifiques ?

Il pourrait être pertinent qu'Emmanuel Barbe fasse une intervention à l'occasion d'un conseil médical.

2. Point sur l'avancée du guide de conseils aux médecins et aux professionnels de santé

Le partenariat avec la MACSF comprend :

- La diffusion d'information auprès des adhérents de la MACSF (c'est-à-dire un public professionnel mais également non professionnel). Il importe donc de faire également de la vulgarisation des informations.
- Un questionnaire sur lequel travaille Christophe Ramond et le Dr Mercier-Guyon. 1 000 questionnaires seront diffusés. Les questions sont assez larges. Annick Billard demande qu'une question porte sur les centres de ressources pour les permis de conduire.
- L'organisation d'un évènement pour parler du guide.

L'idée est avancée que les DR devraient pouvoir être en mesure de fournir une liste de médecins agréés pour les permis de conduire à jour. A minima, la liste devrait être disponible sur le site internet de l'aPR.

Dans le guide, une référence est faite au conseil médical de l'aPR.

Le guide sera uniquement disponible en édition numérique.

3. Présentation du thème annuel de l'aPR : le téléphone au volant

Question : que fait le conseil médical pour contribuer au thème ?

Présentation de l'enquête menée par Christophe Ramond auprès des comités

Idee : intégrer dans la formation au permis de conduire une sensibilisation au smartphone

Anne Lavaud relate des points de la conférence AMRAE à laquelle elle a participé au mois de mai :

- AON a fait part de la forte augmentation des chocs arrière et avant qui sont causés par l'inattention.
- Application drive or phone. Afin de diminuer le sentiment de solitude sur la route ressenti lorsque le téléphone est éteint, l'application permet à l'entreprise de programmer, au choix du salarié, un nombre limité de contacts dont il pourra recevoir des notifications dans son véhicule en plus des appels de secours. L'avantage est la programmation à l'avance : il n'y a donc pas besoin de le faire par le conducteur à chaque fois qu'il prend son véhicule. L'application remporte une forme de reconnaissance de la part des salariés qui ne se sentent pas en manque lorsqu'ils conduisent.

Mention du développement des assistants personnels (Siri etc) qui font la synthèse. Les constructeurs automobiles développent ainsi des systèmes permettant d'engager une conversation avec un robot.

Suggestion du conseil médical :

- Commencer à parler aux enfants / jeunes de l'addiction au smartphone
- Sensibiliser davantage les personnes qui subissent déjà des troubles de l'attention ou ont des problèmes visuels
- Question de la charge émotionnelle qui fait suite à une conversation par téléphone. Même lorsqu'on qu'on s'arrête pour téléphoner, la reprise de l'activité de conduite se fait sous l'emprise d'une charge émotionnelle qui fait que l'on n'est pas pleinement concentré sur la conduite.

Marie SCHMIDT

Anne Lavaud invoque le développement de l'e-learning dont la valeur ajoutée est une personnalisation du parcours de formation. Ces parcours seront dans un premier temps destinés à des salariés d'entreprises. Une deuxième version pourra être déployée pour être un support de formation dans les écoles.

Prochaine réunion

3 octobre à 10h.

Le conseil médical propose que le Dr. Aquino fasse une présentation de son domaine de recherche. En parallèle il pourrait être intéressant que l'aPR présente ses actions menées en faveur de la sensibilisation des personnes âgées.